



DEPARTEMENT DU GARD VILLE D'AIGUES-VIVES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 avril 2010

Le vingt avril de l'an deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 15 avril 2010.

PRESENTS : Mesdames GONZALES, GROSSI, CANO, JORDANA, FOURCAUD, MOUCHET, PRADEILLE, AUDIBERT ; Messieurs REY, HUMBERT, BONFILS, RICOU, GOELLNER, BLANC Louis, BLANC Guy, GAZAGNE, NIQUET, TISSERAND, FABARON.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Joël REMY pour Guy FABARON.

ABSENTS : Madame REDON ; Messieurs ESPAZE, REMY, LIBOUREL.

SECRETAIRE : Monsieur Claude BONFILS.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 mars 2010.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT DE NETTOYAGE DE RUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure réalisée pour sélectionner un prestataire chargé du nettoyage des rues de la commune.

Suite à l'analyse des offres, celles de l'entreprise NICOLLIN est la moins disante, à savoir :

- prestations régulières : 22 200 € HT annuel.
- prestation ponctuelle : 1 150 € HT pour une prestation un jour de semaine et 1 480 € HT pour une prestation un jour férié ou un dimanche.

Il propose donc de retenir ce dossier.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les démarches entreprises par la commune pour obtenir l'installation d'un distributeur automatique de billets (DAB) et répondre ainsi à de nombreuses demandes d'administrés. Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, deux ont émis une offre de partenariat. Suit à l'analyse des dossiers, Monsieur le Maire propose d'approuver l'offre de la Caisse d'Epargne prévoyant notamment un partenariat initial de 10 ans, avec des conditions de responsabilité satisfaisantes et une unique participation financière aux travaux à hauteur de 15.000 €.

PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE (Monsieur Goellner ne prend pas part au vote).

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose d'approuver l'acquisition d'une parcelle de bois appartenant à Monsieur Gérald Damman :

- Situation : « Clos de Diamard » / cadastrée B 741
- Superficie : 510 m²
- Prix : 0,75 € le m²

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SYNDICAT DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU GARD

Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Bénézet ainsi que le retrait de la commune de Beauvoisin au syndicat de gestion des milieux aquatiques du Gard.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION DES SITES

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Vergèze et de Remoulins au syndicat intercommunal de protection des sites.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MATERIEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose que l'acquisition du matériel suivant soit prise en charge dans les dépenses de la section d'investissement du budget général 2010 :

- mobilier urbain (poubelles/cendriers) : 2.363,29 €
- armoire (administration) : 377,21 €

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE